





SKIDE RANDONNÉE PLAN DES PARCOURS DE MONTÉE ET DES PISTES DE RETOUR L'Alpe du Grand Serre - Matheysine

PARCOURS 1 (AD)

Le Serriou

Ĵ**▲** 495 m √ 46% max ○ 2h PARCOURS 2 AD

La Blâche

2 3 km

1 536 m

√ 46% max **②** 2h

BALISES SUR LE PARCOURS MÉTÉO LIVE AD : Assez difficile





CONDITIONS D'ACCÈS AUX PARCOURS BALISÉS

- · Vous devez prendre connaissance des recommandations et règles de prudence affichées aux départs des parcours.
- Toute pratique est interdite entre 16h et 9h30 afin de ne pas gêner le travail des dameuses et de ne pas se mettre en danger par la présence de câble de treuil.
- · L'accès aux parcours balisés et aux pistes de descente est strictement interdit lors des opérations de tirs préventifs de déclenchement d'avalanche.
- Attention : En dehors de la trace du parcours de montée, vous évoluez à vos risques et périls.

CONDITIONS FOR ACCESSING THE MARKED ROUTES

- Make sure to read carefully the safety related rules and regulations displayed at the starting point of the marked routes.
- All outdoor activities are forbidden between 4pm and 9:30am in order to facilitate the snow grooming process and prevent any accident related to winch cables.
- Access to the marked routes and ski slopes is strictly forbidden during all operations to induce artificial avalanches
- · Warning: Exiting a marked route makes vou liable.
- · La stabilité du manteau neigeux est très variable, renseignez-vous sur le risque d'avalanches auprès du service des pistes et respectez les consignes de sécurité.











elques pentes nombreuses pentes

DOMAINE SKIABLE

Arrêté du 10/02/2020

- Ces parcours de montée ne sont pas des pistes de ski. Ils ne sont ni contrôlés, ni protégés par le SERVICE DE SECOURS. L'emprunt de ces parcours se fait sous la responsabilité des pratiquants qui doivent se renseigner sur les conditions météorologiques. les conditions d'enneigement, et sur le risque d'avalanche.
- · La descente par les pistes balisées doit se faire pendant les horaires d'ouverture du domaine skiable. Après la fermeture des pistes et lorsque le domaine skiable est fermé, la circulation des piétons. randonneurs et skieurs est interdite sur le domaine, conformément à l'arrêté municipal relatif à la sécurité des pistes.

DOMAINE SKIABLE

Municipal by-law from 10/02/2020

- These uphill itineraries are not ski slopes. They are **neither controlled or protected** by the slope patrol. The use of such itineraries is your own personal responsibility. It is, however, imperative to seek prior information concerning the weather forecast, snow conditions and avalanche risks.
- Any descent, on the ski slopes, must lake place during the opening hours of the ski area. When the slopes are closed, access to pedestrians. hikers and skiers is strict/y **prohibited** in accordance with the municipal by-law relative to safety on the slopes.

SERVICE DE SECOURS SKI PATROL 0476721991 / 112